

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'ÉCUILLE

DÉLIBÉRATION N° 2025-30

DATE DE LA CONVOCATION

03/06/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 10

DELIBERATION N°2025-30**FINANCES****BUDGET PRIMITIF****SUBVENTIONS
COMMUNALES 2025**

Séance du 11 JUIN 2025

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 8

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Madame Marie-Claire SACHET Madame Sylvie DOUBLE,
- Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS,

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA,

Monsieur Eric SINTES absent,

Madame Virginie MARZIN absente.

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET,

Objet : Finances - Budget primitif – Subventions communales 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2024-33 ;

VU la commission Vivre ensemble ;

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** les subventions énoncées ci-dessous :

Subventions aux Associations	Montants	Commentaires
	2 000,00 €	
Association des parents d'élèves d'Ecuillé	400,00 €	
Association Courir à Ecuillé	200,00 €	
Association des Randonneurs d'Ecuillé	100,00 €	
Association Société Chasse St Hubert Ecuillé	200,00 €	Pour les nuisibles
Le Planty	200,00 €	
Ecuillé en fête	400,00 €	
Comice agricole	100,00 €	
FDGON	200,00 €	
Association SOLIPASS	100,00 €	
Association ADMR des Basses Vallées	100,00 €	

DATE DE LA CONVOCATION

03/06/2025

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 08

Votants 10

DELIBERATION N°2025-30

FINANCES

BUDGET PRIMITIF

SUBVENTIONS
COMMUNALES 2025

- **INSCRIT** les crédits budgétaires au budget 2025 et suivants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 049-214901308-20250611-DELIB_2025_30-DE

SLO

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 11 juin 2025,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS